

Paris, le 21 avril 2017

Monsieur le Député,

Le courrier que vous m'avez adressé au sujet de la restitution de biens culturels béninois conservés dans les collections publiques françaises a retenu toute mon attention.

Je partage pleinement votre volonté de voir se nouer entre la France et le Bénin un partenariat qui favorise la circulation des œuvres et la démocratisation de l'accès à celles-ci.

Je peux vous assurer par ailleurs que les demandes des autorités béninoises sont étudiées dans le cadre d'un dialogue approfondi et constructif, comme en témoignent mes récents échanges avec le Président Patrice Talon et ceux du Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International avec son homologue béninois.

Il va de soi que le dialogue entre nos deux pays s'inscrit dans le cadre du droit existant en France et au Bénin et notamment, pour ce qui concerne la France, les dispositions légales du code du patrimoine.

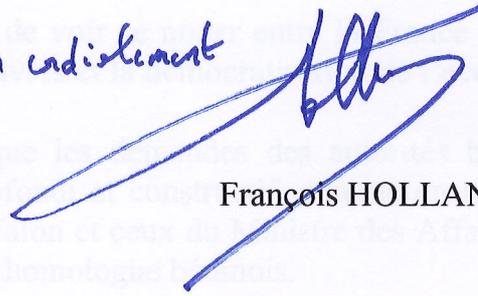
Ceci n'est pas incompatible avec une coopération intensifiée qui réponde aux ambitions du gouvernement béninois de valorisation de ce patrimoine historique, d'accès du public aux œuvres et de développement du tourisme. C'est dans cette perspective que de nombreuses actions de coopération entre la France et le Bénin seront développées ou poursuivies comme, par exemple, l'accompagnement à la constitution de dossiers d'inscription de sites béninois sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le partage et la transmission d'expertise française pour la rénovation du patrimoine bâti béninois et la restauration des objets en bois, en métal et des textiles, ou encore la formation de professionnels béninois du patrimoine et du tourisme, dans le cadre du master en patrimoine de l'Université d'Abomey Calavi, dont la France a largement contribué à la mise en place, et par des programmes d'accueil en France.

Monsieur Pouria AMIRSHAHI
Député des Français de l'étranger
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Les services des Ministères des Affaires Etrangères et de la Culture béninois et français ont tenu une première réunion technique à Paris, le 21 mars dernier. Cette réunion a permis d'établir un programme d'actions agréé par les deux délégations, qui servira de base aux travaux du comité mixte franco-béninois, composé d'agents des administrations des deux pays, qui se réunira très prochainement et qui sera chargé de veiller à la mise en œuvre de projets ambitieux de coopération en faveur du développement patrimonial et touristique béninois.

Espérant ainsi avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement



François HOLLANDE

Monsieur Pouria ANTREHARD
Député des Français de l'étranger
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75335 PARIS 07 SP